

**Propositions
de la liste
« Saint-Cloud 2020 ! »**



Axe 1 : Adopter un plan vélo

- Elaborer un plan vélo en début de mandature
 - ✓ Assortir le plan vélo d'indicateurs, qui seront suivis chaque année, et mesureront les résultats obtenus (mesure de la part modale du vélo ; résultats obtenus au baromètre annuel de la FUB), ainsi que les moyens engagés et les efforts réalisés.
 - ✓ Nommer au sein du conseil municipal un référent « vélo ».
- Mettre en place un comité vélo régulier
 - ✓ dont les comptes-rendus seront publiés ;
 - ✓ auquel seront conviés les différentes parties prenantes, notamment : les élus ; le service voirie de la ville ; le département ; la (les) association(s) cycliste(s) et autres représentants d'habitants de Saint-Cloud.

Axe 2 : Créer un réseau cyclable cohérent et continu

- A Saint-Cloud : Mettre en place des itinéraires balisés et créer sur les axes à fort trafic des pistes cyclables continues et sécurisées dans les deux sens, en définissant avec les associations, les citoyens, les communes limitrophes et le département des itinéraires se connectant rapidement au RER V.
- En dehors de Saint-Cloud, collaborer avec les autres parties prenantes (Domaine National de Saint-Cloud, département, POLD, communes limitrophes ne faisant pas partie de POLD) pour faciliter les interconnexions vélo entre Saint-Cloud et les villes voisines.

Axe 3 : Construire une ville apaisée pour tous

- En-dehors des axes à fort trafic : généraliser à toute la ville la limitation de vitesse à 30 km/h avec double-sens cyclable et « cédez le passage cyclistes » aux feux.
- Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et aux abords des écoles, et pour faciliter la circulation des cyclistes sur les axes qu'ils empruntent fréquemment (par exemple, l'accès à la Passerelle de l'Avre).
- Déployer des dispositifs incitant les automobilistes à réduire leur vitesse, mais ne gênant pas la circulation des cyclistes : trottoirs traversants ; radars pédagogiques.

Axe 4 : Développer le stationnement et les services vélo

- Installer des points d'accroche pour vélos près des commerces, établissements scolaires et culturels et des entreprises.
- Installer des stationnements vélos sécurisés à proximité des gares du train et du tramway.
- Favoriser l'installation de stations de vélos électriques en libre-service.
- Soutenir la création d'un magasin assurant la vente et la réparation de vélos à Saint-Cloud. Mettre à disposition des locaux pour les structures proposant des services vélo: vélo-école et atelier réparation
- Installer de stations de réparation et de gonflage en libre-service

Axe 5 : Promouvoir le vélo dès le plus jeune âge

- Soutenir (communication ; participation au financement) les actions menées par les associations cyclistes et de parents d'élèves pour promouvoir le vélo au sein des établissements scolaires de Saint-Cloud : actions de prévention routière ; journées de gravage gratuit des vélos ; mise en place de vélobus.
- Mener régulièrement des opérations incitant les habitants de Saint-Cloud à tester le vélo, par exemple en proposant la mise à disposition gratuite d'un vélo (vélo simple ou vélo cargo) pendant un mois, si l'utilisateur s'engage à l'utiliser pour ses déplacements quotidiens.
- Proposer des dispositifs incitant le personnel municipal à se déplacer à vélo : mise en place d'un forfait « mobilité durable » pour les agents municipaux ; mise à disposition de vélos pour la police municipale et pour les agents amenés à se déplacer dans la ville.
- Mener des actions auprès des employeurs de la commune de Saint-Cloud : incitation à adopter le forfait « mobilité durable » ; réflexion commune avec les employeurs pour faciliter l'accès à vélo à leurs locaux et assurer le parking sécurisé des vélos.